

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VEEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2019

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 2
Absent non excusé : 3
Absents excusés : 2

Date de convocation : 13 novembre 2019

Etaient présents : Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Dominique WEYANT ; M. Christian FORFERT ; Mme Hélène FAVRE MONNET ; M. Christian SCHMITZ ; Mme Enza BAROTTE ; Mme Julie LAFFAY ; M. David HEIB ; M. Pascal JOLIOT ; Mme Géraldine CAPRON.

Etaient absents excusés : M. Nicolas ROQUEL a donné procuration à Mme Julie LAFFAY, Mme Véronique THILL a donné procuration à Mme Nathalie ROUSSEAU.

Absent non excusé : M. Gérard IMBS, Mme Cindy DOS REIS, M. Claude NEVEUX.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 11 septembre 2019. Avant de commencer Madame le Maire propose de corriger deux points : le point n° 3 : Remplacer « avenant » par convention et sur le point n° 10 Remplacer le mot « village » par l'EPDS. Le Conseil n'y voyant aucune objection, Mme Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DELIB : 7.5 046/2019 : DEMANDE SUBVENTION ATELIERS MUNICIPAUX

Madame le Maire rappelle que le 11 juin 2018, le Conseil Municipal a délibéré pour le lancement de la construction d'un atelier Technique Municipal.

L'APD – Avant-Projet Définitif est adopté.

- Le coût des travaux : 252 300.00 euros H.T., Deux cent cinquante-deux mille trois cent euros
- Équipements et fournitures diverses : 5 000 euros H.T., Cinq mille euros
- Honoraires du Maître d'œuvre : 30 500 euros H.T., Trente mille cinq cents euros

Madame le Maire demande aux membres du conseil de solliciter les subventions suivantes :

Subvention D.E.T.R. : 63 075.00 euros 25 %

Subvention Département : 63 075.00 euros 25 %

Le solde sur les fonds propres de la Commune.

VOTES : A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Préfecture pour contrôle de la légalité le 20 novembre 2019 et sa publication le 20 novembre 2019.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy Le Veneur, le 20 novembre 2019
Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20191118-2019DEL046-DE
Reçu le 29/11/2019

